

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle-La-Reine, dûment convoqué (convocation du 16 septembre 2014) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en mairie, le mardi vingt-trois septembre deux mille quatorze à vingt heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Monsieur CHANCLUD Gérard, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : CHANCLUD G, Maire ; HARRY JC., SAUVAGNAC S., HOUY O., TORQUE I., LAMBERT JL., Adjoints au Maire ; SOREL JM, FROT M., MONTAGNIER G., ETIFIER L., DUVAL R., LEGER G., MAUNY D., PROUT P., SAMMUT L., LUKEC I., LE CARRET A., MALMASSON F., CODANI C., POMPON N., GOHIER S., conseillers municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE : CREUZET P.

ABSENT : LIORET H.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 50 mn.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du mardi 08 juillet 2014. La réponse étant négative, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, nomme M. ETIFIER Luc en qualité de secrétaire de séance.

Mme ALIX Sylviane, secrétaire générale, est secrétaire auxiliaire.

1- Modification des horaires de l'école maternelle

M. le Maire explique que lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires les horaires d'ouverture et de fermeture des écoles ont été transmis à l'Inspection Académique.

Ces horaires sont les mêmes pour les deux écoles car une entrée commune doit être réalisée dans les mois à venir. Cependant, cela pose problème aux parents ayant des enfants scolarisés dans chacune d'elle.

Afin de satisfaire le plus grand nombre, la proposition suivante a été proposée afin de décaler de cinq minutes les horaires de l'école maternelle. Les horaires de l'école élémentaire étant inchangés.

M. le Maire précise que le Conseil d'école de maternelle a validé, ce jour, ces horaires.

	Jour	Début des cours	Fin des cours
MATIN	LUNDI	08 h 50	11 h 50 mn
	MARDI	08 h 50	11 h 50 mn
	MERCREDI	08 h 50	11 h 50 mn
	JEUDI	08 h 50	11 h 50 mn
	VENDREDI	08 h 50	11 h 50 mn

APRES-MIDI	Jour	Début des cours	Fin des cours
	LUNDI	13 h 20 mn	16 h 20 mn
	MARDI	13 h 20 mn	14 h 50 mn
	MERCREDI		
	JEUDI	13 h 20 mn	16 h 20 mn
	VENDREDI	13 h 20 mn	14 h 50 mn

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valide les horaires de l'école maternelle tels qu'indiqués ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à prendre l'arrêté nécessaire à la validation définitive des horaires choisis.

2- Modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque

Tout au long de l'année, les bénévoles qui tiennent la permanence du lundi ont pu constater qu'aucun lecteur venait leur rendre visite entre 18 h 00 et 18 h 30. À l'inverse, sur certaines journées, mercredi et vendredi principalement, les visiteurs viennent avant même l'heure d'ouverture.

Les modifications suivantes sont proposées :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
10:00					
10:30					
11:00					
11:30					
12:00					
12:30					
13:00					
13:30					
14:00					
14:30					
15:00					
15:30					
16:00					
16:30					
17:00					
17:30					
18:00					
18:30					

	Ouverture actuelle
	A supprimer
	A ajouter

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte les modifications apportées aux horaires d'ouverture et de fermeture de la bibliothèque,
- autorise M. le Maire à rectifier le règlement intérieur de la bibliothèque en ce sens,

- dit que les nouveaux horaires s'appliqueront à partir du 06 octobre prochain.

3- Demande de subventions auprès du PNR du Gâtinais Français

M. le Maire présente quatre projets pour lesquels le PNR du Gâtinais Français pourrait apporter une aide financière.

1. Réfection du mur de l'ancien cimetière

La restauration de l'église étant terminée, le projet « cœur de ville » avec l'aménagement des abords de la mairie devant débuter dans les mois à venir, et afin d'harmoniser l'ensemble du site, il convient de restaurer en partie le mur de clôture de l'ancien cimetière (côté rue Carnot et Chemin de Ronde).

Le montant prévisionnel global de ces travaux est de 51.913,05 € HT soit 62.295,66 € TTC

2. Restauration de la toiture du presbytère

Une première phase de travaux a été réalisée. Dans le cadre d'économie d'énergie il y a lieu de poursuivre la restauration de la toiture.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 49.741,85 € HT soit 54.716,04 € TTC.

3. Réalisation d'un livre sur la Commune intitulé « Fragments d'Histoire de La Chapelle-La-Reine ».

L'Association « Les Amis du Patrimoine » a travaillé sur ce projet et présenté un document qui mérite d'être mis en page. Ce livre pourra être mis en vente à tout public, remis à certaines personnes lors de cérémonies particulières et quelques exemplaires seront aussi vendus au PNR. Des imprimeurs ont été contactés et M. le Maire a obtenu un rendez-vous avec l'un d'eux pour la réalisation du livre.

Un devis a été présenté sur la base de 500 et 600 exemplaires, pour l'impression et le façonnage de ce livre en reliure plein papier. Le prix proposé comprend en outre, la demande de numéro ISBN et l'aide aux formalités de dépôt légal.

4. Déplacement du Monument aux Morts

Dans le cadre des travaux à réaliser dans le projet « Cœur de Ville » et afin de permettre un meilleur déroulement des cérémonies du souvenir, il a été envisagé de déplacer le Monument aux Morts et de l'intégrer dans l'espace à l'arrière de la mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- décide de solliciter des aides financières auprès du PNR du Gâtinais Français afin de procéder à la réalisation des quatre projets précités.
- autorise M. le Maire à signer tous documents à intervenir.

4- AQUEX 2013 (Aide à la Qualité d'Exploitation) : demande de subvention auprès de l'AESN

S'agissant des systèmes d'assainissement collectif, M. le Maire indique que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) rémunère la collectivité pour la bonne exploitation de la station d'épuration par la « prime à la qualité de l'épuration ».

La commune souhaite poursuivre et amplifier sa politique en faveur d'une amélioration de la fiabilité et de l'efficacité de ses systèmes d'assainissement.

Elle décide donc de solliciter l'AESN, pour l'attribution de l'Aide à la Qualité de l'Exploitation (prime AQUEX) liée à l'année d'activité 2013.

Le conseil municipal après avoir entendu ces explications, à l'unanimité des membres présents :

- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention de cette aide financière,
- dit que la recette sera inscrite en section d'exploitation (art. 74) du budget de l'assainissement.

5- Budget de la commune : décision modificative n° 2
Budget du service de l'eau : décision modificative n° 1
Budget du service de l'assainissement : décision modificative n° 1

a) Budget de la commune : décision modificative n° 2

M. le Maire présente la décision modificative n° 2 du budget de la commune laquelle permet d'ajuster quelques articles budgétaires et d'intégrer les amortissements.

		FONCTIONNEMENT	€			FONCTIONNEMENT	€
D	OS	042 - 6811 Dotations aux amortissements	26.940,47 €	R	<i>réel</i>	70 – 7067 Redevance d'occupation du domaine public communal	2.700,00 €
	OS	023 Virement à la section d'investissement	-21.590,47 €		<i>réel</i>	70 – 70688 Autres prestations de services	5.000,00 €
	<i>réel</i>	011 – 6184 Versement à organisme de formation	-700,00 €		<i>réel</i>	77 – 7713 Libéralités reçues	453,00 €
	<i>réel</i>	011 – 6064 Fournitures administratives	800,00 €		<i>réel</i>	77 – 7788 Produits exceptionnels	1.800,00 €
	<i>réel</i>	011 - 6188 Autres frais divers	2.200,00 €				
	<i>réel</i>	011 - 6256 Frais de déplacement des agents	200,00 €				
	<i>réel</i>	011 – 637 Autres impôts, taxes...	284,00 €				
	<i>réel</i>	014 – 73923 FNGIR	919,00 €				
	<i>réel</i>	67 – 673 Titres annulés	1.900,00 €				
	<i>réel</i>	67 – 678 Autres charges exceptionnelles	-1.000,00 €				
			9.953,00 €				9.953,00 €

		INVESTISSEMENT	€			INVESTISSEMENT	€
D	<i>réel</i>	20 -2051 Concessions et droits similaires	3.690,00 €	R	OS	040 - 204132 Dotations aux amortissements	20.182,60 €
	<i>réel</i>	21 - 2135 Installations générales, agencements, aménagt	1.660,00 €		OS	040 – 28041582 Dotations aux amortissements	6.757,87 €
					OS	021 Virement à la section de fonctionnement	-21.590,47 €
			<u>5.350,00 €</u>				<u>5.350,00 €</u>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
-accepte la décision modificative n° 1 du budget de la commune telle que présentée ci-dessus.

b) Budget du service de l'eau : décision modificative n° 1

M. le Maire présente ensuite la décision modificative n° 1 du budget du service de l'eau laquelle complète les écritures liées aux amortissements.

		FONCTIONNEMENT	€			FONCTIONNEMENT	€
D	<i>réel</i>	011 - 615 Entretien et réparations	-203,75 €	R			
	OS	042 - 6811 Dotations aux amortissements des immobilisations	203,75 €				
			<u>0,00 €</u>				

		INVESTISSEMENT	€			INVESTISSEMENT	€
D				R	<i>réel</i>	13 - 131 Subventions d'équipement	-203,75 €
					OS	040 - 28158 Amortissements des immobilisations – autres	203,75 €
							<u>0,00 €</u>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- accepte la décision modificative n° 1 du budget du service de l'eau telle que présentée ci-dessus.

c) Budget du service de l'assainissement : décision modificative n° 1

M. le Maire présente ensuite la décision modificative n° 1 du budget du service de l'assainissement laquelle complète les écritures liées aux amortissements.

		INVESTISSEMENT	€			INVESTISSEMENT	€
D	OS	040 -2813 Amortissements des immobilisat° corporelles - constructions	465,00 €	R			
	OS	040 - 28156 Amortissements des immobilisat° corporelles - matériel et outillage d'incendie	1.000,00 €				
	OS	Amortissements des immobilisat° corporelles - autres installations, matériel et outillage technique	-1.465,00 €				
			0,00 €				

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- accepte la décision modificative n° 1 du budget du service de l'assainissement telle que présentée ci-dessus.

6- Convention de location de salle au pôle médico-social

M. le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée de Mme SANCHEZ Sophie, infirmière, qui souhaite louer une salle à temps partiel (local n° 04) au pôle médico-social, à compter du 1^{er} octobre 2014.

Mme VICENTE Julie, référente de ce local, accepte de partager le local n° 4 avec Mme SANCHEZ.

M. le Maire présente la convention de location afférente au local n° 04, laquelle prendra effet au 1^{er} octobre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- autorise la signature de la convention de location au nom de Mme SANCHEZ Sophie.

7- Convention avec le Conseil Général de Seine-et-Marne pour bénéficier de l'appui du SATESE (Service d'Animation Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux)

M. le Maire dit que la commune peut bénéficier d'une Assistance Technique Départementale (ATD) dans le domaine de l'assainissement grâce à l'appui du SATESE (Service d'Animation Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux), service de la sous-direction de l'eau du Département.

Une convention a été signée en 2009 pour une durée de cinq ans. Cette convention arrivant à son terme, le Conseil Général propose son renouvellement.

M. le Maire présente la convention et précise qu'un choix doit être fait sur l'aide sollicitée selon les tarifs en vigueur :

- option assainissement collectif : forfait annuel de 0.28 €/habitant DGF ;
- option assainissement non collectif : forfait annuel de 0.08 €/habitant DGF ;
- option assainissement collectif et non collectif : forfait de 0.29 €/habitant DGF.

Ce barème sera révisé automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année par application d'une formule de révision concernant la prestation intellectuelle de conseil technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le renouvellement de la convention proposée par le Conseil Général de Seine-et-Marne afin que la commune bénéficie de l'appui du SATESE ;
- choisit l'option assainissement collectif au forfait annuel de 0.28 €/habitant DGF ;
- accepte que la présente convention soit conclue pour une durée de cinq ans à partir de la date de la signature par les parties ;
- autorise M. le Maire à signer ladite convention ;
- dit que les crédits seront pourvus au budget primitif du service assainissement, section de fonctionnement, article 658 (charges diverses de gestion courante).

8- Convention avec l'Association « Foyer Rural de Tousson » pour l'organisation de la soirée celtique du 04 octobre 2014

M. le Maire présente la convention de prestations de service rédigée en vue de l'organisation de la soirée celtique du samedi 04 octobre 2014 à la Villa Capella.

Cette convention est conclue entre la Commune et l'Association « Foyer Rural de Tousson » pour toute la durée de l'organisation de la soirée celtique 2014. Elle mentionne entre autres les obligations de chacune des parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la convention ci-dessus désignée ;
- autorise M. le Maire à la signer ;
- dit que les dépenses ont été prévues au budget primitif 2014 de la commune.

9- Fourniture de gaz à la maison des Associations : renouvellement du contrat avec GDF SUEZ

M. le Maire rappelle que l'Etat prévoit de mettre fin à certains tarifs réglementés de gaz et d'électricité afin d'ouvrir ces marchés à la concurrence.

Les échéances prévues pour le gaz sont pour les usagers non domestiques (collectivités, entreprises...) :

- le 31 décembre 2014 pour les points de consommation dont le volume annuel dépasse les 200 000 kWh
- le 31 décembre 2015 pour les points de consommation dont le volume annuel dépasse les 30 000 kWh

Pour l'électricité, la fin des tarifs jaunes et verts, c'est-à-dire tous les tarifs dont l'abonnement est supérieur à 36 kVA, est prévue pour le 31 décembre 2015.

GDF SUEZ Energies France a proposé une offre de renouvellement pour la période du 01 novembre 2014 au 31 décembre 2014 pour le point de livraison de la Maison des Associations. M. le Maire présente cette offre.

Offre indexée	Abonnement annuel (EUR/an)	Journalier (EUR/jour)	Terme de Quantité TQ (EUR/MWh)	Indice IO (EUR/MWh)	Budget annuel HT (EUR)
Offre 2 mois	498,8	1,37	45,07	29,94	9624,54

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valide l'offre proposée par GDF SUEZ Energies France aux conditions ci-dessus indiquées pour 2 mois, soit du 1^{er} novembre au 31 décembre 2014 pour le point de livraison de la Maison des Associations.

10- Wagon des Loisirs : remboursement de frais aux familles

M. le Maire rappelle qu'un nouveau délégataire a été désigné pour la gestion de l'animation de la commune (ALSH, périscolaire, et NAP) à compter du 1^{er} septembre 2014.

Les inscriptions à ces services devant se faire à l'avance, le précédent prestataire a encaissé la journée du 1^{er} septembre 2014 qui a également été réclamée aux familles par le nouveau délégataire.

Il convient donc de régulariser cette situation. Pour ce faire, il a été demandé à la FOCEL de remettre un état des sommes payées par les familles.

Par ailleurs, la FOCEL, par l'intermédiaire du Directeur des Wagons des Loisirs avait indiqué que des sommes non déduites sur le dernier paiement effectué par les familles devaient faire l'objet d'un remboursement. Il s'agit principalement de déduction pour maladie. La FOCEL doit aussi remettre un état des sommes payées par ces familles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le remboursement des sommes dues aux familles, tant en ce qui concerne la journée du 1^{er} septembre que les avoirs restants dus ;
- précise que cela ne pourrait se faire qu'au vu des états remis par la FOCEL ;
- dit que les remboursements se feront par l'établissement d'un titre au vu d'un RIB remis par les familles concernées ;
- dit que les remboursements seront effectués sur les crédits 2014.

11- Demande de remise gracieuse

M. le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré sollicitant une remise gracieuse des frais de restauration scolaire pour un montant de 109,60 €, eu égard à sa situation de surendettement.

M. le Maire informe qu'un étalement mensuel a été proposé par M. le Trésorier pour apurement de la dette, lequel n'a été suivi d'aucun effet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- refuse la remise gracieuse sollicitée ;
- maintient que la somme de 109,60 € reste due au titre de la restauration scolaire ;
- dit que la présente décision sera transmise à M. le Trésorier ainsi qu'à l'Intéressé.

12- Désignation d'un délégué pour le suivi et la valorisation de l'observatoire photographique des paysages du PNR du Gâtinais Français

Le PNR du Gâtinais Français, lors de son dernier comité syndical, a demandé la désignation d'un délégué pour le suivi et la valorisation de l'observatoire photographique des paysages du Parc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents désigne l'élu suivant :

- M. HARRY Jean-Claude

13- Décisions du Maire et informations diverses

DÉCISIONS DU MAIRE

↳ **Signature de la convention de partenariat scènes rurales**, avec ACT'ART pour la saison 2014/2015. Participation financière de 1250,00 € TTC

↳ **Conformément à la délibération n° 2014 JUILLET 03 : choix des entreprises et signature des marchés pour les MAPA (MArché à Procédure Adaptée) suivants :**

- contrat triennal de voirie :
- Entreprise VAUVELLE

Montant HT du marché	Montant TTC
399.986,50 €	479.983,80 €

- bâtiment des services techniques municipaux :
- Lot 1 : Démolitions, terrassement, gros œuvre, carrelage, réseaux divers, aménagements extérieurs et clôture
- Lot 2 : Charpente métallique, serrurerie, métallerie
- Lot 3 : Charpente bois
- Lot 4 : Couverture en tuiles mécaniques, zinguerie
- Lot 5 : Couverture bac acier, étanchéité, bardage métallique
- Lot 6 : Menuiserie extérieure et intérieure
- Lot 7 : Isolation, cloisons, plafond
- Lot 8 : Plomberie, sanitaires, chauffage gaz, ventilation
- Lot 9 : Electricité
- Lot 10 : Peinture, revêtement de sol souple

Lot	Entreprises	Mt HT du marché en €	Mt option en €	Mt HT total en €
1	BRÉGÉ	237.500,00 €	17.521,55 €	255.021,55 €
2	PIOT	82.000,00 €	 	82.000,00 €
3	DEQUIROT CHARPENTE	6.591,90 €	 	6.591,90 €
4	HURISSE DECOMBAS	9.550,00 €	 	9.550,00 €
5	PIOT	70.000,00 €	 	70.000,00 €
6	COGNARD	33.690,24 €	 	33.690,24 €
7	DENEUVILLE	19.000,00 €	 	19.000,00 €
8	GODIN	45.976,65 €	 	45.976,65 €
9	ELECTRA +	25.000,00 €	 	25.000,00 €
10	DELCLOY	11.900,00 €	 	11.900,00 €

➤ **Conformément à la délibération n° 2014 JUILLET 03 : avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment des services techniques municipaux.** Suite à la modification du montant du programme des travaux augmenté de 514.000,00 € HT à 558.730,23 € HT, le marché de maîtrise d'œuvre compris avenant n° 1 passe de 66.479,50 € HT à 71.366,28 € HT soit 85.539,13 € TTC

INFORMATIONS DIVERSES

↳ **Le Préfet de la Région d'Ile-de-France** informe :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit l'organisation d'un schéma régional de coopération intercommunale (SRCI).

Elle prévoit que les EPCI à fiscalité propre de grande couronne (départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise), dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris atteignent, à la fin de l'année 2015, le seuil démographique de 200.000 habitants, sauf dérogations. La Métropole du Grand Paris sera, quant à elle, constituée de territoires d'au moins 300.000 habitants.

Le présent projet de SRCI est élaboré par le préfet de la région d'Ile-de-France, sur propositions des préfets des quatre départements de grande couronne.

L'ensemble des conseils municipaux et organes délibérants des EPCI franciliens seront saisis pour avis sur ce projet.

Le projet de SRCI sera présenté à la Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI) et débattu en son sein. Après avoir pris connaissance des avis des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre consultés, la CRCI pourra proposer des modifications du projet de schéma qui devront être adoptées à la majorité des deux tiers de ses membres, comprenant les deux tiers au moins des représentants de la ou des CDCI concernée(s) par le projet.

Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de concertation que le schéma régional de coopération intercommunale sera arrêté par le Préfet de la région d'Ile-de-France.

L'avis du conseil municipal sera donc sollicité lors du prochain conseil.

↳ **Le Conseil Régional d'Ile-de-France** fait part du lancement de l'enquête publique en vue de l'approbation du plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (PREDEC). Ce plan est composé d'un état des lieux de la gestion, d'un programme de prévention et d'une planification de la gestion de ce type de déchets.

L'enquête publique se déroulera du 26 septembre au 05 novembre 2014. L'information sera affichée dans toutes les préfectures et sous-préfectures d'Ile-de-France et dans certaines mairies désignée par la commission d'enquête. Elle est également dématérialisée, il est possible de consulter le dossier et donner son avis en ligne sur le site internet suivant : www.debatpublics.iledefrance.fr

QUESTIONS DES CONSEILLERS

➤ **Stéphanie SAUVAGNAC** dit que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. 273 enfants sont scolarisés. 99 élèves en maternelle répartis dans 4 classes et 174 élèves en élémentaire répartis dans 7 classes.

S'agissant des NAP le taux est de 77 % environ soit 210 enfants concernés. Ce taux sera sans doute revu à la hausse dans les semaines à venir. Charlotte 3C Loisirs, nouveau délégué, a organisé une réunion à l'attention des parents lundi dernier. Dans l'ensemble, ceux-ci sont satisfaits du projet pédagogique présenté.

➤ **Régine DUVAL** réfléchit, avec l'appui de Ninni Pompon, à une organisation et à une planification des projets pour la bibliothèque afin d'apporter des nouveautés.

➤ **Pascal PROUT** signale que la glace du panneau STOP située à l'intersection de la rue de Bessonville et de la D104 serait à déplacer pour faciliter la visibilité des automobilistes venant d'Ury.

➤ **Ninni Pompon** dit qu'il n'y a pas de lumière allumée, le soir, dans l'enceinte du nouveau gymnase ni à la gare routière et qu'il est donc difficile de se déplacer en sortant du gymnase. M. le Maire répond qu'il faut contacter le syndicat du collège pour ce problème et

précise que le parking du collège est quant à lui volontairement éteint dans le but d'économiser l'énergie. M. HARRY ajoute que la gare routière l'est maintenant aussi pour les mêmes raisons.

➤ **Jean-Luc LAMBERT** fait part des travaux de la rue du Général de Gaulle. Rien de spécial à signaler sinon un problème pour le ramassage des déchets ménagers lundi dernier mais un nouveau ramassage sera effectué vendredi matin.

Les travaux du bâtiment des services techniques, Impasse du Rail, s'effectuent presque dans les délais. L'enfouissement des réseaux, rue Carnot, prend du retard. De même pour le changement de canalisation Place de la République mais la consultation des entreprises est lancée.

Deux professeurs du collège souhaitent faire visiter la station d'épuration aux élèves d'une classe de 5^{ème}. Cela se fera le 14 octobre prochain. Les élus approuvent cette démarche qu'ils jugent très intéressante.

➤ **Isabelle TORQUE** annonce la parution du bulletin municipal dès demain.

➤ **Jean-Claude HARRY** informe qu'une réflexion est en cours au sein de la communauté de communes « Les Terres du Gâtinais » concernant le regroupement des intercommunalités de moins de 20.000 habitants.

En ce qui concerne l'instruction des permis de construire, il annonce la disparition des services gratuits de l'Etat et ajoute que cela sera une des compétences de la communauté de communes.

La commission « Mutualisation » réfléchit sur ce que pourraient être ses missions (entretiens, suivis, contrôles réglementaires divers des matériels et bâtiments...)

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 40.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Luc ETIFIER

Gérard CHANCLUD

Séance du mardi 23 septembre 2014

ÉMARGEMENTS

Noms Prénoms	Présent Absent	Signature	Noms Prénoms	Présent Absent	Signature
CHANCLUD Gérard	Présent		HARRY Jean-Claude	Présent	
SAUVAGNAC Stéphanie	Présente		HOUY Olivier	Présent	
TORQUE Isabelle	Présente		LAMBERT Jean-Luc	Présent	
FROT Michel	Présent		ETIFIER Luc	Présent	
LIORET Hervé	Absent	-----	LEGER Gabriel	Présent	
MAUNY Didier	Présent		CODANI Christine	Présente	
SOREL Jeanne-Marie	Présente		MONTAGNIER Ginette	Présente	
DUVAL Régine	Présente		CREUZET Patricia	Absente excusée	-----
PROUT Pascal	Présent		SAMMUT Laurence	Présente	
LUKEC Isabelle	Présente		LE CARRET Anne	Présente	
MALMASSON Frédéric	Présent		POMPON Ninni	Présente	
GOHIER Sylvain	Présent				